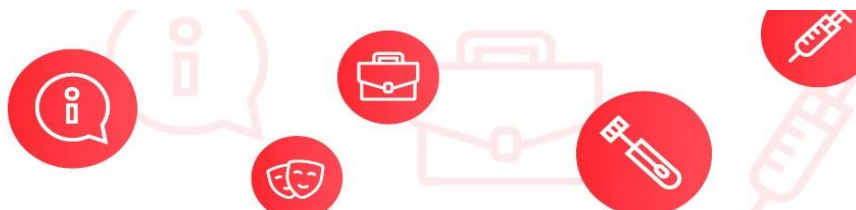




# Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

info  
**COVID-19**  
Canton du Jura



## Coronavirus - Vaccination dans le canton du Jura

La vaccination est ouverte à toute la population jurassienne dès 16 ans

Depuis le 6 mai, toutes les personnes nées avant 2005 et habitant dans le canton du Jura peuvent prétendre à la vaccination contre la COVID-19, en prenant rendez-vous directement via le Guichet virtuel cantonal :

[www.jura.ch/vaccin](http://www.jura.ch/vaccin)

Ou par la hotline cantonale au

**032 / 420 99 00**

pour les personnes n'ayant **PAS** accès à l'Internet



**Nous sommes  
toujours là pour  
vous !**

Intervention pour tous les problèmes  
de garde ou dans des situations  
d'enfants malades.

Afin d'organiser votre garde,  
Contactez notre permanence  
téléphonique : 032.465.84.09

Lundi au jeudi : 7h - 8h et 18h30 - 19h30  
Vendredi : 7h - 8h

N'hésitez pas à vous renseigner !  
Croix rouge Jura, secteur famille :  
032.465.84.08 ou [www.croix-rouge-jura.ch](http://www.croix-rouge-jura.ch)

Croix-Rouge suisse  
Canton du Jura



## VOTATIONS FÉDÉRALE & CANTONALE DU 13 JUIN 2021

Pour les scrutins précités, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, Place de la Gare 1) est le suivant :

- **samedi** **12 juin 2021, de 18 h 00 à 19 h 00**
- **dimanche** **13 juin 2021, de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la/les carte-s d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la/les glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance envoyée par voie postale doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la case postale n° 59 : vendredi 11 juin à 16h00).

Les directives de la Chancellerie d'Etat du 30 octobre 2020 concernant les mesures sanitaires sont reconduites. Ainsi, le dépôt des enveloppes de vote par correspondance dans la boîte aux lettres de la mairie est admis jusqu'au samedi 12 juin à 17h00.

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

-----  
Nous remercions chacun-e de son attention

CONSEIL COMMUNAL / ALLE